



30 AVR 2020

Communiqué de presse

L'Agence Urbaine de Dakhla Oued Eddahab opte pour la dématérialisation pour assurer la continuité et la qualité du service public en cette conjoncture exceptionnelle

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures préventives pour lutter contre la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) et atténuer ses répercussions économiques et sociales, et en application des mesures gouvernementales et du Ministère de tutelle, relatives à la préservation de la santé des fonctionnaires et des citoyens tout en maintenant la qualité et la continuité du service public, l'Agence Urbaine de Dakhla Oued Eddahab a pris un ensemble de dispositions et de mesures préventives pour faire face à cette crise sanitaire et s'est engagé à renforcer son approche visant la dématérialisation des services et la généralisation des services en ligne fournis aux citoyens et aux partenaires.

Dans ce cadre, l'Agence Urbaine de Dakhla Oued Eddahab propose aux citoyens et aux partenaires une gamme de services en ligne via le site web www.audakhla.ma, ces services consistent entre autres à :

- La délivrance de la note de renseignements urbanistiques via la plateforme électronique mise en place par l'Agence Urbaine sur le site web ;
- La pré-instruction en ligne des demandes d'autorisation de construire, de lotir, de morceler et de créer des groupes d'habitations ;
- La consultation en ligne des documents d'urbanisme homologués via le Géoportail ou le site web de l'Agence ;
- La consultation en ligne des résultats des commissions des grands et petits projets sur le site web de l'Agence Urbaine ;
- Le traitement et le suivi des dossiers d'investissements, déposés sur la plateforme www.cri-invest.ma, en concertation avec les membres de la commission régionale unifiée d'investissement et la participation aux réunions de ladite commission via les applications de visioconférence ;
- La mise en place du « bureau d'ordre digitale » pour la réception et le suivi du courrier administratif ;
- Le dépôt de toute nature de requêtes en ligne via le site web de l'Agence Urbaine ;





- La mise à la disposition du public, en plus des lignes fixes, des numéros dédiés des responsables chargés de les accompagner et de répondre à leurs questions, ces numéros ont été affichés au niveau du siège de l'Agence Urbaine et sur le site web.

Par ailleurs, et depuis le déclenchement de cette pandémie, l'Agence Urbaine de Dakhla Oued Eddahab a pris les mesures préventives d'ordre sanitaire suivantes :

- La désinfection des locaux de l'Agence Urbaine, le respect des mesures sanitaires imposées par les autorités publiques pour limiter la propagation du nouveau coronavirus et le recours au télétravail ;
- La mise en place d'une commission de veille et de suivi qui se réunit quotidiennement pour évaluer la mise en œuvre des mesures adoptées afin d'assurer la préservation de la santé du personnel de l'Agence et des citoyens.

Il est à signaler, que l'ensemble du personnel de l'Agence Urbaine de Dakhla Oued Eddahab ont adhéré à l'élan de solidarité national en faveur du Fonds Spécial dédié à la gestion de la pandémie du Covid-19, et ce en contribuant audit Fonds par un mois de salaire du Directeur et 3 jours de salaire pour tout le personnel de cette Agence. L'ensemble du personnel s'est engagé à redoubler les efforts pour contribuer aux actions menées à l'échelle nationale pour contenir la propagation du nouveau coronavirus et assurer la continuité du service public.

